

Présents : Mme James (adjoite aux écoles et à la petite enfance),

- Mme Pastor (DDEN),
- Mme Adjeroudi (ATSEM), Mme Picard (responsable cantine)
- **Enseignantes** : Mme Barco, Mme Bouchardeau, Mme Chaboud, Mme Roy, Mme Reinbold (directrice de l'école).
- **RASED** : Mme Novelli (rééducatrice)
- **Parents d'élèves** : Mme Blanchard (FCPE), Mme Boyet (FCPE), Mme Cocquerelle (FCPE), Mme Dupont (FCPE), Mme Richardot (PEEP),

I- Rentrée 2013 : 160 élèves pour 5 classes

1. Répartition et équipes :

effectifs	enseignantes	ATSEM
32 PS	Mme Agnès REINBOLD (directrice, déchargée de classe le jeudi) et Mme Corinne BOUVANT (décharge direction)	Mme Sandrine TRIOL et Mme Maryline VANTHOMME (lundi)
21 PS + 11 MS	Mme Stéphanie ROY	Mme Jamila ADJEROUDI
32 MS	Mme Colette BOUCHARDEAU et Mme Alice LO PRESTI (le vendredi)	Mme Novka SPAHIC
6 MS + 26 GS	Mme Nathalie BARCO	Mme Barbara FERNANDES
6 MS + 26 GS	Mme Caroline CHABOUD	Mme Cathy PEDRENO

53 PS +55 MS +52 GS= 160 élèves soit 32 /classe

- Fanny BERTHIER : en formation ATSEM qui passera dans toutes les classes
- EVS (Emploi Vie Scolaire) :

Melle Ophélie PERREIRA qui intervient auprès d'1 enfant en difficulté en GS.

LE RASED :

- Catherine LACROIX-BAILLY-Psychologue scolaire
- Véronique NOVELLI, L'enseignante rééducatrice
- Christian GUICHARD, Maître E : aide les élèves à travailler sur la méthodologie et l'apprentissage.

2. Restaurant scolaire Par Mme Brigitte PICARD

- 72 élèves inscrits. 10 enfants mangent occasionnellement. Il y a 2 services tous les jours. La salle est bruyante.
- SHCB est le prestataire qui livre les repas.
- Cette année, le personnel de surveillance de cantine a changé

3. Election des parents d'élèves:

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre.

288 électeurs inscrits, 174 votants (correspondance + scrutin)-> un peu plus de 60% de votants (+10% par rapport à 2012)

5 postes à pourvoir : 4 ont été attribués à la FCPE, 1 à la PEEP.

FCPE	PEEP
<ul style="list-style-type: none"> - Maryline COCQUERELLE - Elodie BLANCHARD - Virginie NEEL - Magali BOYET <p><u>Suppléante</u> : Ebtissème NUZIERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Marielle RICHARDOT <p><u>Suppléante</u> : Salima FRAQUET CARTIER</p>

Un problème récurrent est soulevé par les parents d'élèves : des bulletins de vote de maternelle sont envoyés au primaire et vis-versa. Il n'est pas possible de faire des bulletins de couleur.

4. Activités Pédagogiques Complémentaires

2 créneaux :

- Lundi 13h-13h45
- Mardi 16h30-17h15

Pour le moment les élèves de GS ont bénéficié d'un coup de pouce pour mieux démarrer la rentrée.

Après les vacances de Toussaint : jeux de société-Tous les enfants de Gs sont susceptibles de participer.

5. Règlement intérieur

Un règlement provisoire a été signé en début d'année par les parents.

Le règlement doit être validé et/ ou modifié lors du premier conseil d'école.

Voici l'article 15 voté en 2012 (et que j'ai oublié de recopier sur le règlement collé dans les cahiers au début d'année...)

« Un garage à vélos et à trottinettes est mis à la disposition des familles qui viennent à l'école par moyen de transport. Bien que situé dans la cour de l'école maternelle, celle-ci décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol. De plus, pour la sécurité de tous, il est interdit de rentrer dans la cour sur le vélo ou la trottinette. Les parents et les enfants doivent marcher à côté dès le portail. »

Après lecture de la [Charte de la laïcité](#), la directrice propose de l'annexer au règlement intérieur selon les recommandations ministérielles.

Article 16 : Annexe 1-chartre de la laïcité

Vote : Adopté à l'unanimité

6. Bilan coopérative :

La participation des parents à la coopérative 2013 est très inégale d'une classe à l'autre. Un rappel sera fait en novembre.

BILAN DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE 2012/ 2013			
DEPENSES		RECETTES	
Cotisations OCCE	273,70 €	Participation rentrée	1180,00 €
Assurances	40 €	Produits financiers	
Achats de produits pour cession	2000 €	Subvention	1255,77 €
Achat biens durables	0 €	Vente de produits pour cession	2696 €
Fête d'école	1691,51 €	Fête d'école	2353,80 €
Activités éducatives	6 528,99 €	Activités éducatives	407,00€
Autres charges courantes	2057,75 €		
TOTAL Dépenses	10912,44€	TOTAL Recettes	8854,57€
Situation Rentrée 2012		Solde au 01/09/2012 : 12 804,88€	
Situation Rentrée 2013		Solde au 01/09/2013 : 10 397,01 €	

II- Relations Mairie/Ecole :

1. Effectifs et dérogations

A ce jour nous accueillons 160 élèves dont 21 dérogations.

La sixième classe sera ouverte à partir de 165 élèves (que nous aurons certainement à la rentrée : 50 naissances en 2011 + 3 petits à la crèche -52 GS + diverses arrivées (nouveaux logements rue des Bonnières)
Une réflexion doit être menée avec la mairie et les responsables d'établissements (collège, primaire, maternelle) autour des demandes de dérogation toujours plus nombreuses.

2. Travaux réalisés ou à réaliser :

En janvier 2015, la cantine devra être installée à la place de la nouvelle salle de sieste (Nouvelle norme d'accès aux personnes à mobilité réduite) .La capacité d'accueil ne sera pas changée.

Travaux à réaliser :

- Réfection tapisserie salle de jeu (mettre un revêtement qui ne s'arrache pas...)-prévu vacances de Noël
- Agrandissement de la cour sud (partie « jardin potager ? »)
- Réfection de la peinture au sol de la cour sud
- Pb des boites aux lettres qui sont constamment détériorées.
- Changement des fenêtres qui ne ferme plus (pb sécurité et froid+++)- des devis ont été demandés
- Mise « à jour » des PC de la BCD (pas tous reliés au réseau+Prises de courant dans les classes pour des ordinateurs récupérés au primaire-voir A.Roche

3. Budget :

- Achat vidéoprojecteur : en cours par Mr Roche
- Budget 2014 à prévoir mais sera voté par la municipalité élue en mars 2014
- En prévision d'éventuelles activités dans les classes avec les changements de rythmes, il sera nécessaire d'avoir des armoires qui ferment. Mme James nous demande de budgéter l'achat de meubles adaptés.

III- Vie de l'école :

1. Projets de l'année :

- Projet d'école 2012-2015 :

Axe « Améliorer la maîtrise du socle commun : enseigner les domaines et les disciplines »

Intitulé : Repérer, évaluer, adapter notre enseignement à nos élèves à besoins particuliers

- Etablir des groupes d'élèves ayant des besoins de pédagogie différenciée au sein de la classe
- Evaluations diagnostiques et exploitation des résultats en conseil de cycle,
- Mise en place progressive d'un cahier type cahier de réussite
- Mise en place d'ateliers en autonomie (prévu en PS)

Axe « Garantir un fonctionnement propice au travail et à la réussite de chacun »

Intitulé : Renforcer le partenariat avec les familles et leur investissement dans la scolarité de leur enfant.

- Mise en place de réunions individuelles parent/enseignant avec remise des livrets (fin février)
- Informer les parents sur les notions travaillées en classe et l'avancée des programmes par un bilan en fin de chaque période

Nouveau en 2013/2014

- Blog de l'école : photos et activités en ligne ; informations importantes de l'école
- Communication par email quand les parents n'ont pas besoin de signer
- Cahier de vie : échanges entre l'Ecole et la famille,

- Projet BCD : Prêt tous les 15 jours. Besoin encore de parents pour aider (couvrir les livres, aider au prêt, etc.)
- Plusieurs interventions de la médiathèque sont programmées : soit dans l'école, soit sur place avec Caroline et Blandine que nous avons rencontrées
- Fil conducteur autour de l'alimentation : interventions, spectacle, semaine banalisée...

2. Piscine pour les GS :

Projet piscine Nathalie. Les élèves de **grande section** iront à la piscine de Loire sur Rhône sur la période 3 du 24/03/14 au 30/06/14 pendant 11 séances le mardi ou le vendredi.

Les 3 objectifs d'enseignement sont : l'entrée dans l'eau, le déplacement et l'immersion. Le cahier du nageur sera mis en place et suivra les enfants en CP

Besoin de parents accompagnateurs et parents agréments :

Un message sera transmis aux parents avec les dates pour les passages des agréments.

Une réunion sera organisée par les enseignantes et la CPC de la circonscription.

3. Programmations spectacles, sorties :

- En novembre : les ms et gs vont à la médiathèque pour une expo sur les mots de la gourmandise ; les ps écouterons un « tapis à histoire » sur l'arbre (à l'école)
- 17/12 spectacle de Noël à l'école, l'après-midi.
- Visite du Père Noël – en attente de confirmation
- M 19/11 Cinéma- maison sucrée, jardin salé (Mme Bouchardeau + MS Mme Roy)
- M26/11 : Cinéma -Monstres pas si monstrueux (Mmes Barco et Chaboud)
- M 21/01 : cinéma Poupi PS à 9h30 (Mme Reinbold et PS Mme Roy)
- 6 ou 7/02 Spectacle « Maison des 5 espaces » : Harutummo
- 24 ou 25/03 Spectacle Maison des espaces « Ah l'eau le monde »
- Carnaval : 3 avril (ou 24 avril si mauvais temps) -thème : fruits et légumes
- Les sorties de fin d'année ne sont pas encore décidées : 1 sortie MS/GS et 1 sortie PS à la ferme ?

4. Dates des prochains évènements de l'année

- La directrice sera en formation du 18 au 29/11.
- 15 mai : Photo de classe
- semaine petite enfance : 7 au 11 avril
- semaine banalisée : 14 au 18 avril (autour de l'alimentation)
- 20/06 : Fête de l'école (1^{ère} réunion en janvier).
- Conseil d'école n°2 : 27 février 2014, 18h-20h
- conseil d'école n°3 : 3 juin 2013, 18h-20h
- Les dates des chorales seront données au 2^{ème} CE

IV- Questions diverses :

Néant- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La directrice, Agnès REINBOLD

La secrétaire, Nathalie BARCO

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale

